

CONCOURS NORMALIEN ETUDIANT SCIENCES

RAPPORT DU JURY DU DEPARTEMENT DE BIOLOGIE - SESSION 2025

Les candidatures et l'admissibilité :

Cette année, le jury a reçu 105 dossiers de candidature (dont quatre dossiers de cycle ingénieur pour une entrée en M1 avec double diplôme (M1-DD)) : 58 élèves de CPGE, huit de cycle ingénieur, trois CPES (Cycle Pluridisciplinaire d'Études Supérieures) et 36 étudiantes et étudiants des Universités. Le nombre de candidature reste stable depuis plusieurs années et le jury se félicite d'avoir 35,6 % de candidatures universitaires, à l'intention desquels ce concours a été initialement créé.

Parmi les candidatures universitaires, 16 proviennent d'établissements hors Île de France dont deux de l'étranger, huit bénéficient d'une bourse CROUS et 20 sont des femmes. Le jury insiste sur le fait que le concours est ouvert aux candidates et candidats ayant fait leurs études sur l'ensemble du territoire français et précise qu'il est possible de louer une chambre à l'internat de l'ENS à moindre coût lors des épreuves et au cours des études à l'ENS.

Les critères de sélection des dossiers sont :

- Le niveau des résultats académiques, en particulier dans les disciplines enseignées au Département de Biologie, qui vont de la Biologie moléculaire et cellulaire à l'Informatique et aux Mathématiques. Le classement obtenu durant les premières années d'enseignement supérieur, sa valeur et sa constance ou sa forte progression, est également pris en compte.
- Le jury est particulièrement attentif à la qualité de la lettre de motivation, qui doit lui permettre de mieux appréhender le parcours et le profil de la candidate ou du candidat, ses compétences, voire ses aptitudes spécifiques jusqu'à ses objectifs professionnels. Le jury précise qu'un parcours non linéaire n'est pas un critère éliminatoire. La lettre de motivation peut également expliciter les raisons de ce parcours atypique.
- Les lettres de recommandation et leur contenu sont également examinés par le jury et l'absence de lettres de recommandation peut être préjudiciable.
- Le(s) stage(s) en laboratoire de recherche est (sont) particulièrement apprécié(s) du jury. Rappelons que les stages obligatoires en classe de 3^e et en classe de 2^{nde} ne sont pas considérés comme un stage de recherche.

Les dossiers des étudiantes et étudiants ayant obtenu une L3 sont éligibles pour une entrée en dernière année de licence mais le jury valorise la continuité du parcours débutant en L2, ce qui peut influencer l'évaluation des dossiers présentés à l'issue d'une L3.

Les étudiantes et étudiants de classes préparatoires qui ont obtenu leur L2 par équivalence sont éligibles. Cependant le profil privilégié pour accéder au cursus de Biologie par la voie CNE diffère sensiblement de celui des CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles), avec notamment un accent mis sur les expériences de recherche. De bons résultats en classe préparatoire ne constituent donc pas une garantie de réussite au concours étudiant.

Sur les 25 admissibles, quatre sont admissibles pour une entrée en M1-DD et 21 pour une entrée en L3. Parmi les admissibles pour une entrée en M1-DD, trois sont des femmes. Parmi les admissibles pour une entrée en L3, un.e est CPES, 20 viennent de l'Université, 11 sont des femmes, cinq sont boursier.ère.s et sept ne sont pas d'Île de France.

Seulement 20 étudiantes et étudiants des Universités se sont présentés aux épreuves d'admission.

Les épreuves d'admission :

- L'épreuve écrite : Une épreuve écrite généraliste de 2h permet au jury d'évaluer le socle des connaissances des candidates et candidats. Elle consiste en six sujets indépendants reposant sur un programme précis consultable sur le site du département de Biologie et balayant différentes disciplines comme la biologie moléculaire et cellulaire, la génétique et la génomique, les neurosciences ainsi que l'écologie et l'évolution. Chaque candidat ou candidate répond à quatre sujets de son choix parmi l'ensemble des six sujets proposés. Chaque sujet compte pour 25% de la note finale. Un exemple de sujets est également disponible sur le site du département de Biologie. Les questions peuvent être indépendantes les unes des autres et/ou basées sur l'étude d'une ou plusieurs figures tirées de publications scientifiques.

Globalement, les candidates et candidats ont eu le temps de répondre à l'ensemble des questions des 4 sujets. Le jury évalue la pertinence du raisonnement scientifique ainsi que la clarté et la concision des réponses lors cette épreuve écrite. Le jury a constaté cette année que les candidates et candidats avaient souvent eu des réponses inexactes simplement parce que l'énoncé n'avait pas été lu correctement.

- L'épreuve orale comprend :
 - Un entretien de 30 minutes permet au jury d'évaluer la motivation de la candidate ou du candidat pour la formation ainsi que ses expériences éventuelles en recherche/stages. La candidate ou le candidat doit démontrer au jury que son profil est bien adapté à la formation proposée et lui expliquer quelles disciplines, quels types de cours dispensés par le département de Biologie l'intéressent mais également dans les autres départements. Le jury engage également une discussion sur le stage effectué, ses objectifs scientifiques, les méthodes employées ainsi que les résultats obtenus.
 - Une épreuve de spécialité de 20 minutes permet au jury d'approfondir une thématique de spécialité. La candidate ou le candidat choisit tout d'abord deux thématiques parmi les suivantes :

- a) Génomique, Génétique et Biologie Moléculaire
- b) Biologie Cellulaire
- c) Neurosciences
- d) Écologie
- e) Évolution

Puis, le jury remet un ou plusieurs documents à analyser en lien avec les thématiques choisies par la candidate ou le candidat qui dispose pour cela de 20 min de préparation. Enfin, la candidate ou le candidat aborde une discussion approfondie pendant 20 min avec le jury qui évalue l'argumentation ainsi que sa démonstration scientifique. Les connaissances liées aux deux thématiques choisies seront également examinées par le jury qui s'autorise à poser des questions dans un champ disciplinaire plus large.

Le classement est effectué par rapport à une note globale correspondant à 40% de la note de l'écrit et 60% de la note de l'oral. Une bonification est accordée aux candidatures issues d'une L2.

Huit candidates et candidats ont été classés sur la liste principale et cinq sur liste complémentaire. Par désistement dans d'autres départements, les trois premières personnes de la liste complémentaire ont été appelées. Il y a donc eu onze personnes admises au département de Biologie dont quatre ont rejoint le M1-DD et sept la L3. Sept proviennent d'un cursus universitaire, six sont des femmes, un est boursier et deux sont diplômées d'établissements hors Île de France.